



EVFORMATION ET CONSEIL

HOBO

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE

INTRODUCTION

La formation en habilitation électrique est essentielle pour toute entreprise dont les employés sont amenés à travailler sur ou à proximité d'installations électriques. Cette formation vise à protéger les travailleurs contre les risques électriques en leur fournissant les connaissances et compétences nécessaires pour intervenir en toute sécurité, conformément à la réglementation en vigueur. En investissant dans cette formation, les employeurs assurent la sécurité de leurs équipes et se conforment aux obligations légales.

POURQUOI LA FORMATION EN HABILITATION ÉLECTRIQUE EST-ELLE ESSENTIELLE POUR LES ENTREPRISES ?

Protection des employés : L'électricité présente des risques graves, notamment d'électrocution, d'incendie, et de blessures graves. La formation en habilitation électrique permet de sensibiliser les employés aux dangers et de les former aux bonnes pratiques pour prévenir les accidents.

Conformité réglementaire : La réglementation française (notamment la norme NF C 18-510) impose que tout personnel intervenant sur des installations électriques soit habilité. La formation en habilitation électrique permet de répondre à cette exigence légale, évitant ainsi des sanctions potentielles pour l'entreprise.

Réduction des risques d'accidents : Une bonne compréhension des dangers électriques et des procédures de sécurité spécifiques permet de réduire considérablement les risques d'accidents sur le lieu de travail. Les employés formés sont mieux préparés pour identifier les dangers potentiels et agir de manière appropriée.

Amélioration de la gestion des interventions : Les employés habilités savent comment travailler en toute sécurité sur des installations électriques, ce qui améliore l'efficacité des interventions et réduit les interruptions dues à des incidents ou à des erreurs.

Prévention des coûts liés aux accidents : Les accidents électriques peuvent entraîner des coûts élevés, notamment en termes d'indemnisation des employés, de réparation des équipements, et de perturbation des opérations. Une formation adéquate en habilitation électrique contribue à minimiser ces coûts.

LES OBJECTIFS CONCRETS DE LA FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE

Comprendre les risques électriques : Enseigner aux employés les dangers associés à l'électricité, tels que l'électrocution, les brûlures, et les incendies.

Apprendre les bonnes pratiques de sécurité : Former les employés à respecter les consignes de sécurité, à utiliser correctement les équipements de protection individuelle (EPI), et à suivre les procédures d'intervention sécurisées.

Obtenir une habilitation conforme : Préparer les employés à obtenir une habilitation électrique conforme à la norme NF C 18-510, selon les niveaux requis pour leurs fonctions spécifiques (B0, H0, BS, BE, etc.).

Adopter une culture de sécurité électrique : Promouvoir une approche proactive de la sécurité où chaque employé est conscient des risques électriques et agit pour les minimiser.

Assurer une intervention sécurisée : Garantir que les employés habilités peuvent intervenir sur les installations électriques de manière sûre et efficace, en respectant les procédures de consignation, de vérification et de détection des risques.

CONCLUSION

La formation en habilitation électrique est un investissement crucial pour assurer la sécurité des employés, se conformer aux réglementations, et prévenir les accidents liés à l'électricité dans l'entreprise. En formant vos équipes, vous protégez non seulement vos travailleurs, mais vous renforcez également la fiabilité et l'efficacité de vos opérations électriques. C'est un élément essentiel d'une stratégie globale de gestion des risques en entreprise.



EVFORMATION ET CONSEIL

3, rue des Jardins - 77174 VILLENEUVE LE COMTE

07 60 62 57 78 - contact@evformationetconseil.com

Siret 919 619 817 00027 - Code APE 8559A



EVFORMATION ET CONSEIL

HOB0

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE

La formation « **Habilitation Électrique H0B0 / H0V-B0V** » est destinée aux professionnels non électriciens qui travaillent à proximité d'installations électriques sous tension ou hors tension. Cette habilitation permet de garantir que les employés sont conscients des risques électriques et qu'ils savent comment se comporter en toute sécurité dans un environnement potentiellement dangereux. Découvrez comment cette formation peut aider votre entreprise à respecter la réglementation en matière de sécurité électrique et à protéger vos équipes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir l'habilitation H0B0 / H0V-B0V : Former les employés aux risques électriques et aux consignes de sécurité à respecter lorsqu'ils travaillent à proximité d'installations électriques, et leur délivrer une habilitation conforme à la norme NF C 18-510.
- Identifier les risques électriques : Sensibiliser les participants aux dangers associés aux installations électriques et aux situations potentiellement dangereuses.
- Adopter les bons comportements : Apprendre les gestes et attitudes à adopter pour éviter les accidents électriques.
- Comprendre la réglementation : Se familiariser avec les obligations légales et les normes relatives à la sécurité électrique en environnement de travail.

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel non électricien : Toute personne travaillant à proximité d'installations électriques, sans pour autant intervenir directement sur celles-ci (ouvriers, techniciens de maintenance, ...).
- Techniciens et agents de maintenance : Employés qui, sans être électriciens, peuvent être amenés à travailler dans des environnements où des installations électriques sont présentes.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PRÉREQUIS

Aucun.

TARIFS

Intra entreprise : 1 800 € par groupe.

Inter particulier : 280 € par participant.

DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7 heures) : Une journée complète pour couvrir les aspects théoriques et pratiques nécessaires à l'obtention de l'habilitation H0B0 / H0V-B0V.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Signature d'une convention de formation minimum 15 jours avant le début de la formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. INTRODUCTION À LA RÉGLEMENTATION ÉLECTRIQUE

- Cadre légal : Présentation des obligations réglementaires pour les travaux à proximité d'installations électriques, selon la norme NF C 18-510.
- Responsabilités de l'employeur et de l'opérateur : Comprendre les rôles et responsabilités en matière de sécurité électrique.

2. RISQUES ET DANGERS DE L'ÉLECTRICITÉ

- Les risques électriques : Identification des principaux dangers liés à la présence d'installations électriques sous tension ou hors tension.
- Conséquences des accidents électriques : Comprendre les impacts potentiels sur la santé et la sécurité des travailleurs.

3. HABILITATION H0B0 / H0V-B0V : LES BONNES PRATIQUES

- Travaux à proximité des installations électriques : Apprendre à identifier les zones de risque et à respecter les distances de sécurité.
- Utilisation des équipements de protection : Présentation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux travaux à proximité d'installations électriques.
- Gestes de sécurité : Comportements à adopter pour éviter les risques d'électrisation et d'électrocution.

HOBO

4. MISES EN SITUATION PRATIQUES

- Exercices pratiques : Mises en situation réelle pour pratiquer les gestes de sécurité à proximité d'installations électriques.
- Évaluation des compétences : Tests pratiques pour valider la capacité des participants à travailler en toute sécurité près des installations électriques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours interactifs : Présentation théorique avec supports visuels et échanges interactifs.
- Démonstrations pratiques : Explication des procédures et des gestes de sécurité par un formateur expérimenté.
- Exercices pratiques : Mises en situation pour une application concrète des techniques apprises.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation.

CERTIFICATION

Remise d'une attestation de formation certifiant la participation et les compétences acquises.